

Accident de train mortel : Prison ferme requise contre le chauffeur, la SNCF épargnée

vendredi 20 avril 2018, par [Thémis](#)

Cinq ans de prison, dont 18 mois ferme. à l'encontre du chauffeur. Rien contre la SNCF. Vendredi, la procureure de la République Delphine Dewailly a plaidé pour une condamnation du chauffeur du poids-lourd, six ans et demi après l'accident de train qui avait fait trois morts et des dizaines de blessés à un passage à niveau à Saint-Médard-sur-Ille (Ille-et-Vilaine). Mais elle n'a rien requis contre la SNCF, jugée pour homicide involontaire.

Pour la procureure, le « facteur premier » de cet accident est le « comportement coupable, fautif » du chauffeur, « usé par la semaine de travail qu'il venait de passer » et dont « le degré d'inattention était très élevé ». Agé de 41 ans, le conducteur n'avait pas respecté son temps de repos obligatoire et ne s'était arrêté que 4h30 la nuit précédente. La magistrate a fait savoir que la peine de prison ferme pourrait être aménagée.

Trois accidents au même endroit

Dans ses réquisitions, la procureure n'a pas demandé de condamnation à l'encontre de la SNCF. Trois accidents s'étaient déjà produits au même endroit les années précédant le drame. « On peut reprocher [à la SNCF] de ne pas avoir ralenti la circulation des trains sur ce tronçon pour donner plus de temps aux poids lourds pour traverser le passage à niveau ». Elle a en revanche balayé les arguments tirés de la dangerosité supposée de ce passage à niveau en raison de la configuration des lieux et notamment de l'étroitesse de la chaussée.

En 2007, une collision entre un camion et un TER avait fait 71 blessés. Le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre avait alors émis des recommandations de sécurisation, qui n'ont pas toutes été mises en œuvre. Le procès se poursuit ce vendredi à Rennes.

Source : 20 Minutes

Auteur : La Rédaction

Date : 20/04/2018